

CHARTRE D'UTILISATION DE LA MARQUE





PAR LES PARTENAIRES

La présente Charte d'utilisation a pour but de sensibiliser les **PARTENAIRES** de MONTPELLIER MANAGEMENT sur l'importance de garantir une unité d'image des marques de MONTPELLIER MANAGEMENT.

ARTICLE 1^{er} - NATURE DE LA MARQUE

MONTPELLIER MANAGEMENT détient des droits de Propriété Intellectuelle sur le signe **MONTPELLIER MANAGEMENT UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER** et son logo notamment par le biais de plusieurs marques enregistrées en France et sur le territoire de l'Union Européenne, à savoir notamment :

- la marque semi-figurative  française déposée auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle le 24 mars 2017 sous le numéro d'enregistrement 4348740 pour désigner les produits et services des classes 09, 16, 35, 36, 38, 41, 42, 43 et 45 ;
- la marque semi-figurative  française déposée auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle le 24 mars 2017 sous le numéro d'enregistrement 4348740 pour désigner les produits et services des classes 09, 16, 35, 36, 38, 41, 42, 43 et 45 ;

- la marque de l'Union Européenne n°16702011
déposée le 11 mai 2017 pour désigner les services des classes 35, 41 et 42 ;

- la marque semi-figurative française, n°4140309,
déposée le 09 décembre 2014 pour désigner les
produits et services des classes 09, 16, 35, 36, 38, 41, 42, 43 et 45.

ci-après désignées par la « **MARQUE** »

ARTICLE 2 - QUALITÉ DES UTILISATEURS DE LA MARQUE

Les **PARTENAIRES** de MONTPELLIER MANAGEMENT sont autorisés à utiliser la **MARQUE** de MONTPELLIER MANAGEMENT dans le cadre de partenariats établis entre eux, sous réserve de leur engagement à respecter la présente Charte d'utilisation.

Il est entendu par **PARTENAIRES** tout acteur privé ou public ayant établi un partenariat avec MONTPELLIER MANAGEMENT.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS DES UTILISATEURS DE LA MARQUE

Toute reproduction, imitation, usage ou apposition de la **MARQUE** sans l'autorisation expresse préalable de MONTPELLIER MANAGEMENT est strictement interdite et susceptible de lourdes condamnations au titre de la contrefaçon conformément aux dispositions des articles L.713-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.

À ce titre, l'Utilisateur de la **MARQUE**, tel que désigné à l'article 2, s'engage à :

3.1- Utiliser la **MARQUE** uniquement dans le cadre de son partenariat avec MONTPELLIER MANAGEMENT.

3.2- Faire mention et apposer la **MARQUE** uniquement sur les supports en lien avec le partenariat établi avec MONTPELLIER MANAGEMENT à savoir notamment sur son site Internet, sur tout support écrit ou en ligne, sur toute publication sur les réseaux sociaux ou sur tout autre document de communication.

3.3- Respecter expressément les règles d'apposition et de reproduction de la **MARQUE** conformément aux dispositions définies ci-après à l'article 5 de la présente Charte d'utilisation.

3.4- Ne jamais accompagner la **MARQUE**, ni l'associer, ni lui adjoindre ou apposer à proximité de cette dernière, d'autres marques ou signes susceptibles de créer une

confusion dans l'esprit de tout tiers quant à la titularité et la propriété de la MARQUE de MONTPELLIER MANAGEMENT.

3.5- Ne jamais adopter ou utiliser un graphisme, un logo, une dénomination, une marque ou tout autre signe susceptible d'engendrer un risque de confusion avec la MARQUE.

3.6- Ne jamais utiliser la MARQUE en relation avec un projet ayant un caractère politique, religieux, sexuel ou contraire aux bonnes mœurs.

3.7- À informer MONTPELLIER MANAGEMENT de toute atteinte qui serait portée à la MARQUE et dont il aurait connaissance.

ARTICLE 4 - CONTRÔLE DE L'USAGE DE LA MARQUE

4.1- MONTPELLIER MANAGEMENT est habilité à prendre toute mesure pouvant lui permettre de contrôler le respect des obligations figurant à la présente Charte et de vérifier que la MARQUE est bien utilisée conformément à son objet.

4.2- Toute apposition de la MARQUE par l'Utilisateur devra faire l'objet d'une **autorisation écrite préalable** du **Service Communication** de MONTPELLIER MANAGEMENT.

4.3- L'Utilisateur soumettra tout support comportant la MARQUE pour validation au **Service Communication** à l'adresse suivante : moma-communication@umontpellier.fr au plus tard **15 jours ouvrés avant la date de diffusion** dudit support.

ARTICLE 5 - RÈGLES D'UTILISATION DE LA MARQUE

5.1 MARQUE – Versions originales autorisées :

- Versions « originales »



- Versions « monochromes »



Logo monochrome sans baseline

- Versions « négatif fond noir »



- Versions « négatif fond rouge »



- Versions « monochromes fond rouge »



5.2 MARQUE– Versions interdites :



5.3 MARQUE – Code couleur :

ROUGE



Quadrichromie
C.O M.80 J.60 N.O

RVB
R255 V86 B96 #FF5660

Pantone Papier couché
805 C

Pantone papier non couché
805 U

NOIR



Quadrichromie
C.O M.O J.O N.100

RVB
R0 V0 B0 #000000

Pantone Papier couché
Black C

Pantone papier non couché
Black U

ROUGE SECONDAIRE



Quadrichromie
C.O M.75 J. 50 N.O

RVB
R237 V106 B97 #EC6961

ARTICLE 6 - RETRAIT DE L'AUTORISATION D'UTILISATION DE LA MARQUE

6.1- L'autorisation d'utiliser la MARQUE restera acquise à chacun des Utilisateurs, tant qu'il continuera à satisfaire à la présente Charte d'utilisation et pour toute la durée de son partenariat avec MONTPELLIER MANAGEMENT.

6.2- MONTPELLIER MANAGEMENT est habilité à prendre toute mesure pouvant lui permettre de contrôler le respect des obligations figurant à la présente Charte et de vérifier que la MARQUE est bien utilisée conformément à son objet.

6.3- MONTPELLIER MANAGEMENT se réserve expressément le droit de retirer à tout moment l'autorisation d'utilisation de la MARQUE à l'Utilisateur.

6.4- La décision de retrait sera, en ce cas, notifiée à l'Utilisateur concerné, par lettre recommandée avec accusé de réception.

6.5- Elle devra être suivie d'exécution immédiate et toutes dispositions devront être prises sans délai pour faire disparaître la MARQUE, dont le droit d'utilisation sera ainsi retiré, de tous supports sur lesquels il pourrait encore figurer sous quelque forme que ce soit.